

Préavis No 02-2025

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL GÉNÉRAL SUR SA
GESTION DE L'ANNÉE 2024**

 **LUSSIGNY**
SUR - MORGES

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée.
 Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes
 n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Municipalité

	Dicastères	Associations intercommunales
Frédéric GEOFFROY Syndic (suppléant : Christophe VULLIAMY)	Administration générale (RH et contrôle des habitants) Information et communication Relations extérieures et intercommunales Finances Aménagement du territoire Informatique	Région Morges (Ass. Syndics) Région Morges (Comité urbanisation) UCV (AG) AdCV (AG) AIRADT (CI) AIEB (CI) ARCAM
Jean-Claude BESSON Municipal (suppléante : Aline GICOT)	Police (PRM) Protection Civile (PCi) Défense incendie (SIS Morget) Déchetterie et ordures ménagères Mobilité (TPM) Eau (AIEB)	PRM (CODIR) PCi (CI) SIS Morget (CI) Région Morges (Comité mobilité) TPM (Comex) AIEB (CODIR)
Aline GICOT Municipale (suppléant : Davide ATTANASIO)	Pré et parascolaire (AIRADT) Extrascolaire (orientation, passeport vacances, LEM) Ecoles (ASISE) Affaires culturelles et cultes Loisirs et tourisme Affaires sociales (ARASMAC, aînés, ...)	AIRADT (CODIR) ASISE (CODIR) ARASMAC (CI) Morges Région Tourisme (AG)
Davide ATTANASIO Municipal et Vice-Syndic du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (suppléant : Frédéric GEOFFROY)	Police des constructions Aménagement du territoire Bâtiments communaux Développement durable – Biodiversité	Région Morges (Copol environnement)
Christophe VULLIAMY Municipal (suppléant : Jean-Claude BESSON)	Routes Epuration (réseau EU/EC, STEP) Domaines et forêts Eclairage public Espaces verts, place de jeux, cimetière	Groupement forestier de Ballens-Mollens (CI) ASISE (CI)

CODIR : Comité de direction

CI : Conseil Intercommunal

Conseil Général

Président (élu pour 1 an)	M. Sebastian Klein
Vice-Président (élu pour 1 an)	M. Denis Sedlatchek
Secrétaire (élue pour 5 ans)	Mme Véronique Grandjean

Sont élus pour un an :

Mme Emmanuelle Robert, scrutatrice
Mme Alexia Lehmann, scrutatrice
Mme Catherine Dupuis, scrutatrice suppléante
M. Christian Pache, scrutateur suppléant.

Commission de gestion et des finances (élue pour 1 an)

Mme Cristina Hegi, membre
M. Patrick Ducret, membre
M. Pierre-Michel Gicot, membre
M. Laurent Bataillard, suppléant

Commission de recours en matière fiscale (élue pour 5 ans)

M. Daniel Wanner, membre
M. Denis Grand, membre
Mme Mireille Vuillemin, membre
Mme Ludivine Titonnel, membre suppléante

Représentants à l'Association Intercommunale de l'Eau du Boiron - AIEB (élus pour 5 ans)

M. Michel Vulliamy
M. Daniel Wanner
M. Daniel Gonvers

Représentantes à l'Association Scolaire de St-Prex et environs - ASISE (élues pour 5 ans)

Mme Sophie Gosselin
Mme Alexia Lehmann

Représentant·e·s à l'Association Réseau d'Accueil de Jour Dame Tartine AIRADT (élus pour 5 ans)

M. Christophe Pannatier
Mme Ludivine Titonnel
Mme Catherine Rochat, suppléante

Représentants à l'Association Police Région Morges - PRM (élus pour 5 ans)

M. Hugo Van den Hombergh
M. Frédéric Defever, suppléant.

Préavis municipaux

Le Conseil général a siégé à 3 reprises, le 4 juin, le 29 octobre et le 3 décembre, à la Maison de commune.

- préavis No 1-2024 - Comptes 2023
- préavis No 2-2024 - Rapport de gestion 2023
- préavis No 3-2024 - Arrêté d'imposition 2025
- préavis No 04-2024 - Adhésion de la commune de St-Prex à l'Association du réseau Dame Tartine et approbation des nouveaux statuts de l'AIRADT
- préavis No 05-2024 – Modification des statuts SIS Morget
- préavis No 06-2024 – Budget 2025
- préavis No 07-2024 – Taxe de séjour District de Morges
- préavis No 08-2024 – Statuts ORPC

Tous les préavis ont été approuvés.

Administration communale

L'administration communale est composée de :

Mme Anick Delay, boursière. Poste à 35 %.

Mme Murielle Vesin, secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants. Poste à 60 %.

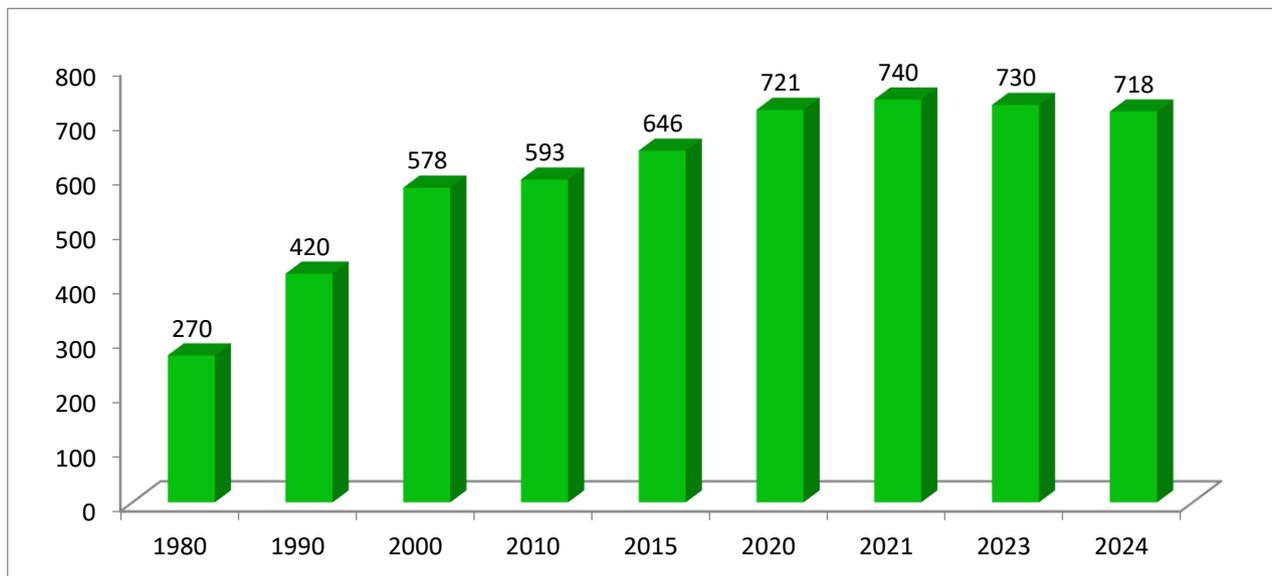
Informatique

Depuis plus de dix ans, la gestion informatique de la commune était confiée à la société Axians-RUF. Toutefois, la qualité des prestations s'étant dégradée ces dernières années, la municipalité a pris la décision de changer de prestataire. C'est ainsi que le choix s'est porté sur Data-Consulting, l'un des principaux acteurs du secteur informatique communal en Suisse romande. Cette transition s'est révélée d'autant plus opportune qu'en mai 2024, Axians-RUF a annoncé qu'elle mettrait un terme à l'ensemble de ses services destinés aux communes vaudoises dans un délai de deux ans.

La migration complète comprend la reprise des données, les applications métiers et le support matériel et logiciel. Cette migration a débuté en octobre 2024 pour une mise en production finale prévue pour mars 2025. Elle doit s'accompagner des formations nécessaires aux nouveaux environnements informatiques pour le greffe, la bourse et la municipalité.

Statistique de la population

Au 31 décembre 2024, Lussy-sur-Morges comptait 718 habitants.



Relations intercommunales

UCV - Union des Communes Vaudoises

L'UCV fournit toujours des prestations de formations et conseils juridiques essentiels pour une petite commune comme Lussy. Cette année, en particulier, notre boursière a pu suivre des formations en vue du passage au nouveau modèle comptable MCH2. L'UCV nous a également apporté à plusieurs reprises des conseils juridiques liés, en particulier à l'entrée en vigueur de nouvelles législations.

Enfin l'UCV est maintenant l'organe de perception pour toutes les communes vaudoises pour les taxes de séjour pour les hébergements de courtes durées avec Airbnb.

AdCV - Association des Communes Vaudoises

L'AdCV, seconde association faitière des communes vaudoises, regroupe 70 communes. Elle représente plus particulièrement les petites et moyennes communes en s'attachant à la défense de l'autonomie communale. En 2024, nous avons pu suivre les deux assemblées générales et les soirées rencontres thématiques ayant pour sujet « Accueil de jour des enfants : quelles solutions pour ma commune ? » et « Transition énergétique : quelles solutions pour ma commune ? ». La commune a aussi participé à l'enquête de l'AdCV pour cibler et prioriser l'action de l'association autour de nos préoccupations.

ARCAM - Association Régionale Cossonay-Aubonne-Morges

Le canton doit élaborer une Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités économiques (SRGZA). Sur le district de Morges, cette tâche a été confiée à Région Morges ou l'ARCAM selon les communes. Pour Lussy-sur-Morges, c'est l'ARCAM qui en a la responsabilité.

La première version de cette SRGZA a été soumise à l'examen préalable du canton en 2023. L'ARCAM a reçu les commentaires de cet examen à mi -2024. Etant donné qu'ils ne comportent pas de remarques bloquantes majeures pour notre commune, la municipalité a pu relancer le projet de révision du plan partiel d'affectation communal pour la zone artisanale En Blacon.

Sous l'égide de l'ARCAM, nous avons aussi pu participer au premier atelier de consultation entre le canton et les communes du district pour la révision du Plan Directeur Cantonal – PDCn.

Région Morges

Région Morges est pilotée par un comité exécutif, une assemblée des syndics et 3 comités de pilotage pour les 3 thématiques principales traitées par l'association : Mobilité, Urbanisation et Environnement & Energie. Des représentants de la municipalité participent à ces différentes instances.

La commune s'est associée aux différentes campagnes de sensibilisation et promotion pilotées par Région Morges : la charte des jardins, la promotion des panneaux photovoltaïques via l'action GROUP-IT et la campagne de sensibilisation pour l'arborisation.



Pour les communes de Région Morges, planter des arbres en ville et dans les villages constitue un véritable défi puisque plus de 80 % du territoire des communes de Région Morges est entre les mains de propriétaires privés. A Lussy, cette campagne s'est déclinée sous la forme de l'installation saisonnière d'un banc et d'un panneau explicatif à la place de jeux. Toujours dans le domaine de l'arborisation, Région Morges a conduit, pour le compte de ses 10 communes membres, le recensement des arbres pouvant être classés arbres remarquables. Ce recensement est une obligation de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp).

L'ingénieur mobilité de Région Morges a réalisé une étude de faisabilité d'un axe nord cyclable entre Lussy et Lully via le bas de Denens. Fin 2024, cette étude a été soumise à nos deux communes voisines en vue d'obtenir leur intérêt pour ce projet. Les discussions en vue d'un projet commun seront à finaliser début 2025.

Préfecture

La visite du Préfet, M. Boris Cuanoud, a eu lieu le 24 avril. Les registres du Conseil général, du contrôle de l'habitant, de la municipalité et de la bourse ont été contrôlés.

Finances

Les comptes communaux 2024 se présentent comme suit :

PRODUITS	Fr.	5'398'160.60
CHARGES	Fr.	<u>5'414'766.31</u>
PERTE	Fr.	<u><u>-16'605.71</u></u>

Résultat

Marge autofinancement calculée pour 2024	Fr.	-73'295.21
./. amortissements obligatoires du patrimoine administratif	Fr.	<u>-95'651.95</u>
Bénéfice après amortissements obligatoires	Fr.	-168'947.16
./. amortissements extraordinaires	Fr.	-433'741.29
+ prélèvement au fonds de réserve déchetterie	Fr.	2'368.45
+ prélèvement au fonds de réserve amortiss. Travaux futurs	Fr.	88'608.60
+ prélèvement au fonds de réserve générale	Fr.	<u>495'105.69</u>
Perte annoncée 2024	Fr.	-16'605.71

Des prélèvements aux fonds de réserves ont été effectués afin d'épurer ces fonds avant notre passage à MCH2 en 2026. Nous avons également procédé à un nettoyage du bilan et amorti un certain nombre de comptes qui figuraient à 1 franc.

MCH2 est un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération pour le secteur public. Il comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Les communes vaudoises doivent effectuer le passage à MCH2 en 2027 au plus tard. La commune de Lussy-sur-Morges a choisi l'année de passage 2026 et établira donc son prochain budget selon ces nouvelles normes.

Aménagement du territoire

Entrée en vigueur du Plan d'Affectation Communal – PACom

27.08.2024 / Feuille des Avis Officiels VD, n° 69.

À la suite de l'approbation du Département le 16 janvier 2024, du plan d'affectation communal, sis sur la Commune de Lussy-sur-Morges, et de la décision sur l'effet suspensif de la Cour de droit

administratif et public (CDAP) du 11 juillet 2024 (AC.2024.0046), la Direction générale du territoire et du logement constate que :

- le plan d'affectation communal, sis sur la Commune de Lussy-sur-Morges, est entré en vigueur à la date de la décision de l'autorité judiciaire, soit le 11 juillet 2024 .

L'entrée en force du nouveau PACom a permis à divers propriétaires de lancer ou relancer leurs projets. Plusieurs d'entre eux ont soumis des avant-projets pour examen de la faisabilité par la commune. Ces derniers feront donc probablement l'objet de mise à l'enquête courant 2025.

À la suite du retour de l'examen préalable de la SRGZA pour le district de Morges par le canton (voir section ARCAM), la commune a pu relancer la révision du plan d'affectation de la zone artisanale En Blacon. Selon la terminologie du canton, notre zone artisanale est une ZAL : Zone d'Activité Locale. Ceci constitue le dernier élément pour que la révision de l'affectation du sol de la commune soit complète. Le mandat a été confié au même bureau que pour la zone à bâtir. Les premières séances de travail ont eu lieu au dernier trimestre 2024, en vue de soumettre à l'examen préliminaire du canton début 2025.

Police des constructions

Les permis de construire suivants ont été octroyés :

E1-2024	Propriété Butty	PAC air
E2-2024	Propriété Hysek	Assainissement énergétique
E3-2024	Propriété Elmiger	Transformation d'une villa en deux logements, Installation d'une PAC géothermique. 2ème projet
E4-2024	Propriété Beer	PAC géothermie
E5-2024	Propriété Kepczynski	PAC air/eau réversible
E6-2024	Propriété Gonvers Anne-Catherine et Daniel Gonvers	Quartier à la Déserte, 3, 4, 6. La Grange, la Ferme, La Maisonnette
E7-2024	Propriété Roussel Gaby	PAC air/eau nécessitant enquête

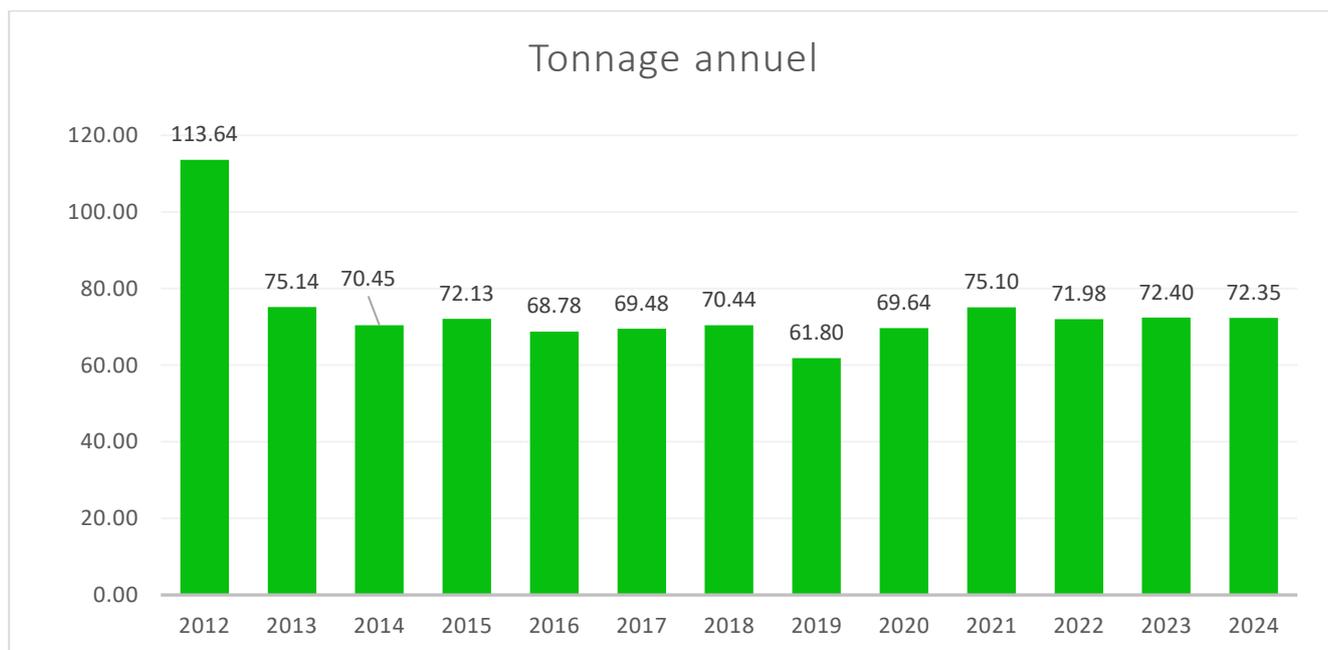
Epuration - Voirie

Valorsa

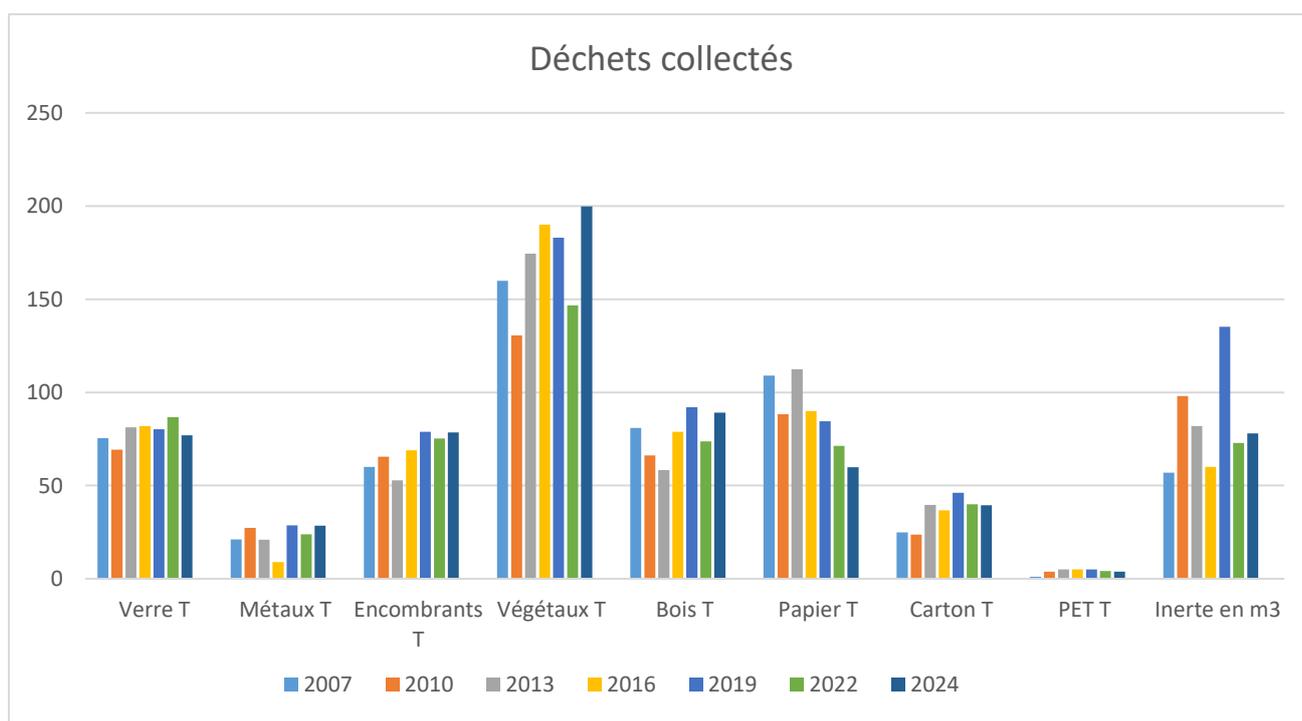
En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Faisant partie du concept régional de la taxe au sac, VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de Fr. 360.- par tonne.

Déchets ménagers -Taxe au sac



Déchetterie intercommunale



Voirie

La bonne collaboration avec le service de voirie de la Commune de Yens se poursuit à satisfaction des deux parties. La coordination mensuelle permet d'affiner les besoins et de mieux gérer les interventions nécessaires. Pour l'année 2024, 58 heures ont été effectuées au tarif de 63 Fr./heure. Le tarif horaire est maintenu pour 2025.

Epuration – STEP Lully-Lussy

L'étude pour la transformation de la STEP s'est poursuivie durant l'année. Il a été constaté que la gestion des bassins de phragmicompostage demande un travail important par l'ERM. Les boues à la sortie de la STEP doivent avoir une concentration optimale et ne pas être trop liquides. Les bassins doivent être vidés pour être entretenus, car cela n'a pas été fait ces 10 dernières années. Il s'est avéré que l'accès aux camions, qui ne se fait que par la travée centrale des six bassins, est compliqué. C'est pourquoi différentes variantes ont été étudiées afin de proposer la meilleure solution pour cette réfection. Les deux communes travaillent à la finalisation de l'étude afin de présenter la solution retenue au législatif, courant 2025.

Canalisations – Entretien du réseau d'égouts Rapport du bureau Chevalier SA

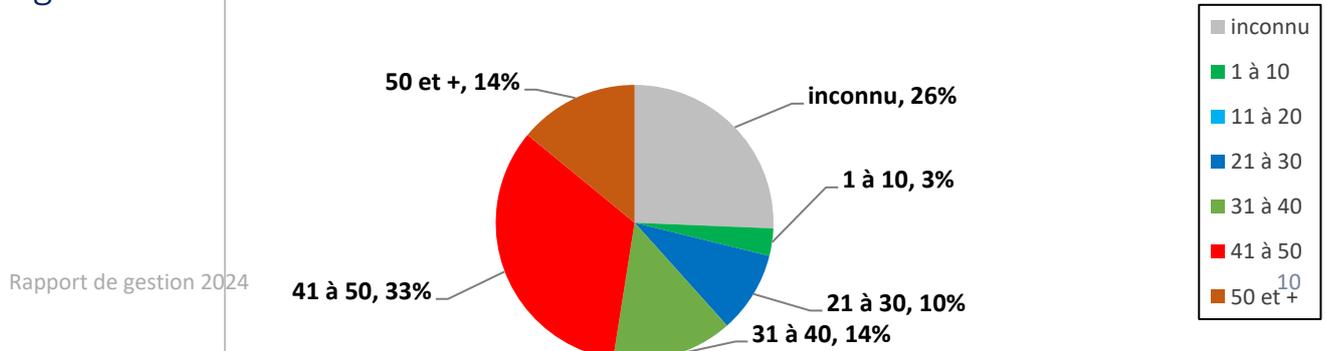
Le présent rapport met en évidence certains chiffres concernant les collecteurs communaux, ainsi que l'état du séparatif de la commune de Lussy-sur-Morges.

Nombre de mètres linéaires de collecteurs communaux

Collecteurs communaux	ml
Eaux usées	4'956
Eaux pluviales	8'476
Eaux de drainage	188
TOTAL	13'620

La Commune de Lussy-sur-Morges possède 13'620 mètres linéaires de collecteurs, dont la gestion est de responsabilité communale. L'année précédente la longueur des collecteurs communaux était de 13'705 mètres linéaires. La différence est due à une correction des valeurs dans la base de données.

Âge des collecteurs



Âge des collecteurs	ml
Inconnu	3'516
0-10	442
11-20	0
21-30	1'307
31-40	1'927
41-50	4'595
50 et +	1'919

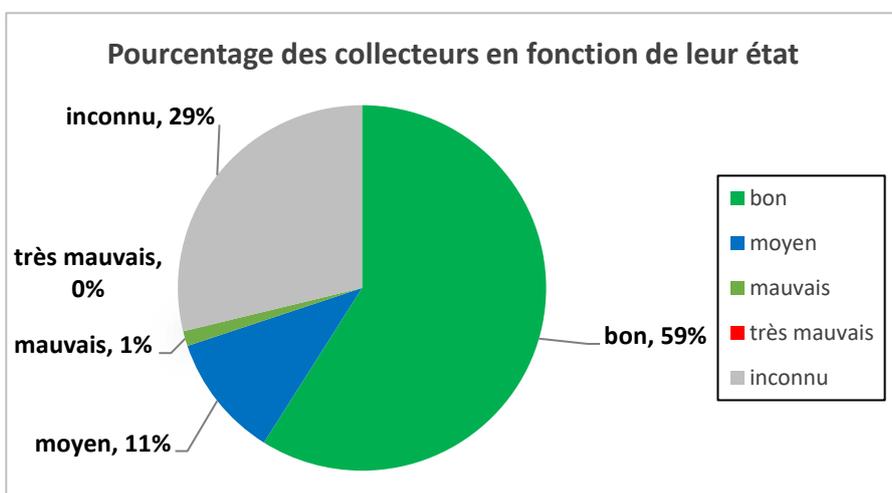
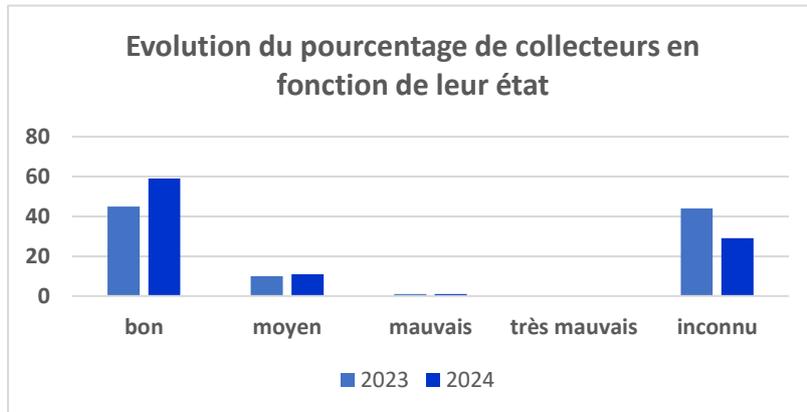
On remarque dans le graphique ci-dessus que les collecteurs sont vieillissants et que 14% des collecteurs ont 50 ans ou plus. La poursuite des inspections par caméra mettra probablement en évidence la nécessité de procéder à des interventions ponctuelles de mise en conformité, voire des travaux de reconstruction.

Les valeurs ci-dessus n'ont pas changé entre le rapport de gestion de 2023 et celui de 2024.

État des collecteurs

État des collecteurs	ml
bon	8'028
moyen	1'487
mauvais	180
très mauvais	0
inconnu	3'925

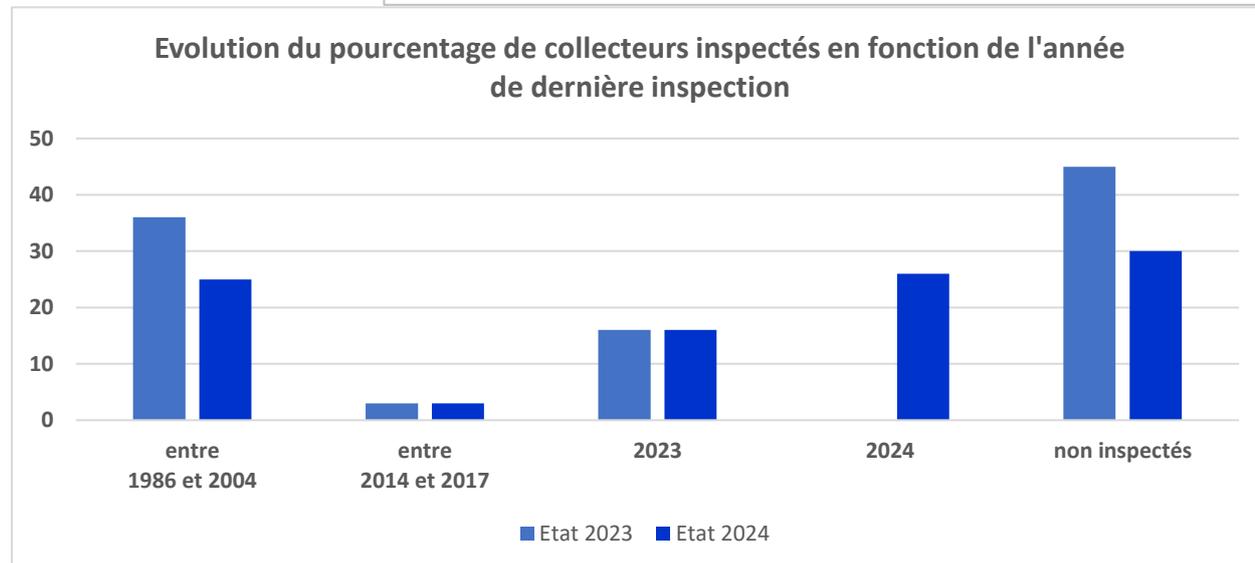
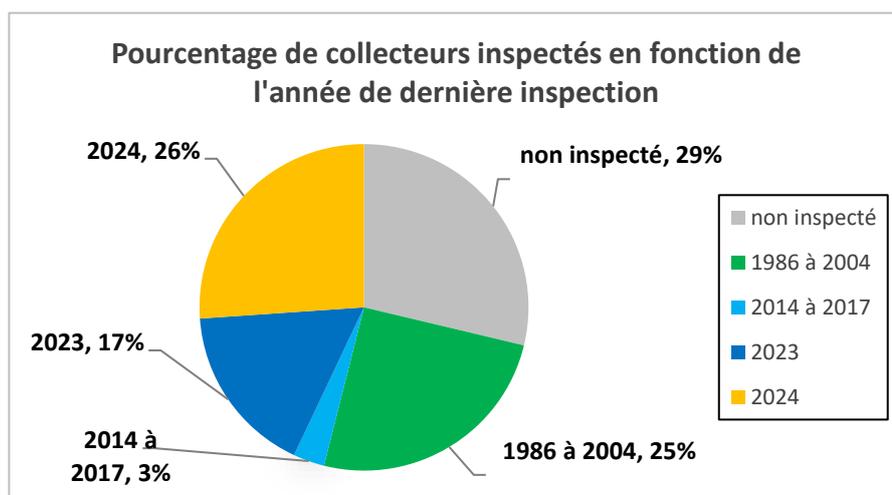
Attention, les données ci-contre ne sont pas représentatives de l'état actuel des collecteurs. En effet, 25% des collecteurs inspectés l'ont été entre 1986 et 2004 (cf. diagramme « Pourcentage de collecteurs inspectés en fonction de l'année de dernière inspection »).



Le graphique ci-dessus montre que la part des collecteurs dont l'état est inconnu a diminué entre 2023 et 2024. Ceci est dû au fait que les collecteurs d'un secteur de la commune ont été inspectés en 2024. Il y a peu ou pas de différence pour les catégories « moyen », « mauvais » et « très mauvais », ce qui veut dire que les collecteurs inspectés en 2024 étaient globalement en bon état. On constate d'ailleurs que la catégorie « bon » a augmenté.

Années d'inspection des collecteurs

Années d'inspection	ml
1986 à 2004	3'387
2014 à 2017	415
2023	2'276
2024	3'512
non inspecté	3'869



En 2024, 3512 ml de collecteurs communaux ont été inspectés, ce qui représente 26% des collecteurs. Le diagramme ci-dessus montre que 29% des collecteurs communaux n'ont jamais été inspectés et que 25% l'ont été entre 1986 et 2004. La poursuite des campagnes d'inspection des collecteurs permettra de mettre en évidence l'état réel des collecteurs, ainsi que de prioriser les interventions nécessaires. Le graphique ci-dessus met en évidence que la part des collecteurs non inspectés a grandement diminué entre 2023 et 2024. Le constat est le même pour la part des collecteurs dont la dernière inspection a été réalisée entre 1986 et 2004.

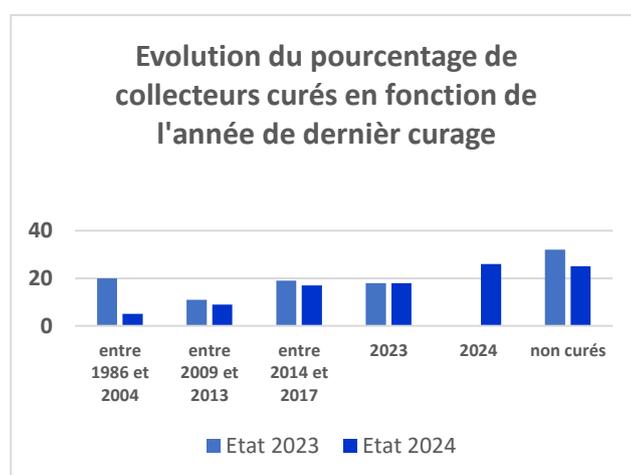
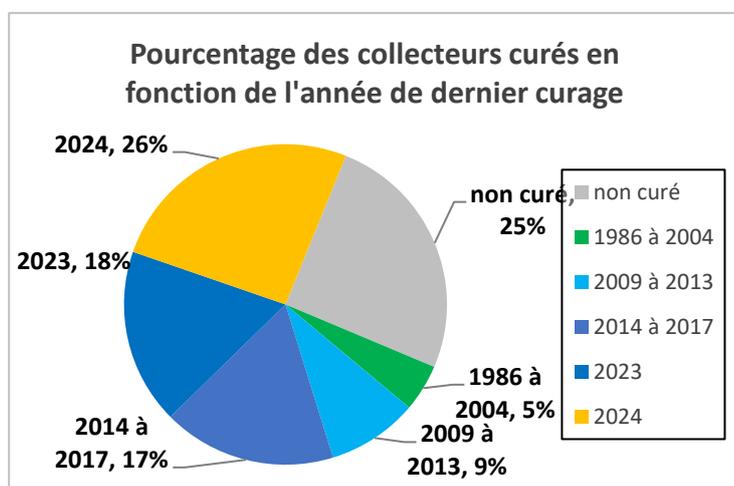
Cela montre que les collecteurs inspectés en 2024 faisaient majoritairement partie de ces deux catégories.

Années de curage des collecteurs

Années de curage	ml
1986 à 2004	647
2009 à 2013	1'241
2014 à 2017	2'369
2023	2'410
2024	3'512
non curé	3'441

Le graphique ci-dessous montre que plus du quart des collecteurs de Lussy-sur-Morges ont été curés en 2024 et près de la moitié ces deux dernières années.

La poursuite des efforts d'entretien des collecteurs sur les deux prochaines années permettra de compléter l'entretien de l'autre moitié des collecteurs.



Le graphique ci-dessus montre que les parts des collecteurs non curés et curés entre 1986 et 2004 ont bien baissé à la suite de l'entretien effectué en 2024.

État du séparatif

État du séparatif	Nombre de parcelles	
	2023	2024
Conforme	137	137
Conforme, avec remarque ou dérogation	17	17
Non conforme	1	1
Non testé	14	14

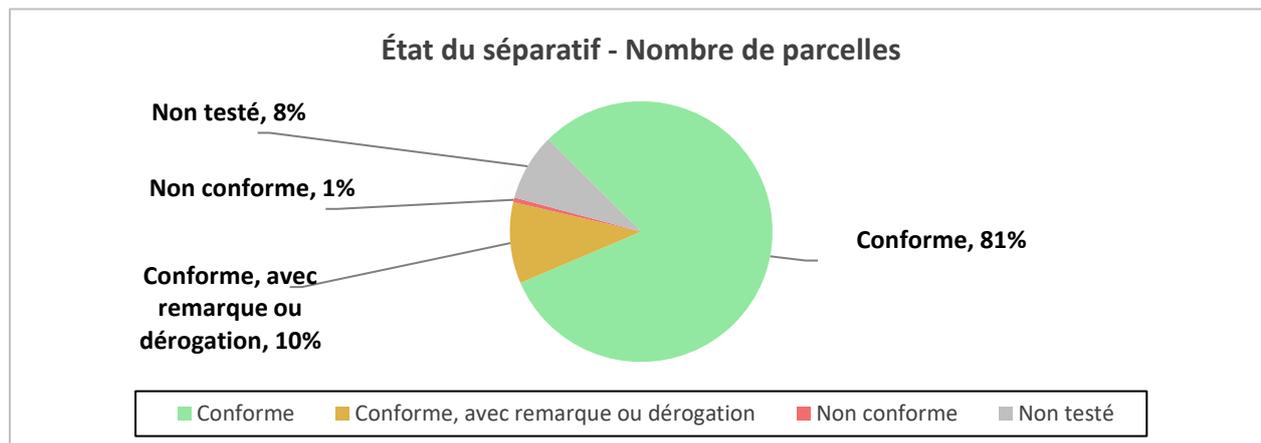
Les chiffres communiqués dans le rapport de gestion 2023 ont été rectifiés.

En effet, les valeurs exploitées en 2023 concernaient les bâtiments en séparatif et non les parcelles.

Une fois les valeurs corrigées, on constate qu'elles sont identiques pour 2023 et 2024 (cf. tableau ci-contre).

Les parcelles non testées sont principalement des parcelles pour lesquelles les bâtiments ne sont pas raccordés aux collecteurs communaux (p. ex. hangar agricole)

On constate dans le graphique ci-dessous que le taux de séparatif est important. Ce taux de séparatif se réfère au nombre de parcelles en séparatif et n'a pas de lien avec le taux de séparatif transmis par la STEP qui, lui, fait référence aux débits à l'entrée de la STEP.



Travaux réalisés ou supervisés par le bureau Chevalier SA en 2024

Les travaux que nous avons réalisés ou que nous avons suivis en 2024 sont les suivants :

- Curage et inspection de 3'512 ml de collecteurs communaux par l'entreprise Tinguely Service de Voirie SA – Secteur Nord de la commune – Route du Lully, Chemin de la Riettaz et chemins dans les vignes ;
- Contrôle du séparatif de 4 parcelles, dont 3 parcelles qui ont fait l'objet de transformations ou reconstructions et une dont l'objet du contrôle était une piscine ;
- Etablissement et suivi de la planification financière 2025-2027 concernant l'entretien du réseau d'assainissement et divers travaux ponctuels.

Domaines et bâtiments

Maison de commune

Les conduites ont été purgées dans le circuit d'eau de l'administration communale, garantissant ainsi une température adéquate sur l'ensemble des radiateurs. Équipés de vannes thermostatiques, ces derniers sont désormais régulés directement via ce système.

Eglise

Une kitchenette a été installée dans la Maison de paroisse, offrant ainsi à la paroisse la possibilité d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions.

Refuge

Travaux courants d'entretien.

Ancien collège

Garderie. La garderie Dame Tartine a fait l'objet d'un contrôle de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). À la suite de cette inspection, quelques travaux légers ont été réalisés, dont l'installation d'un film de sécurité dit « antichute » sur les vitrages de l'établissement.

Appartement. Le décès de Mme Elisabeth Reymond, locataire depuis 1965, a laissé un grand vide dans le bâtiment. Ses enfants ont eu jusqu'à la fin de l'année pour vider l'appartement, empli de plus de cinquante ans de souvenirs.

La municipalité a donc entamé une réflexion sur l'avenir du bâtiment. Construit en 1941, celui-ci pourrait être mis aux normes énergétiques et rénové. Une telle rénovation offrirait la possibilité de repenser l'agencement des volumes à l'étage et dans les combles, tout en permettant de mettre aux normes les locaux de la garderie. Une étude approfondie doit donc être réalisée. À cet effet, un bureau de conseil devra superviser la demande de crédit d'étude, laquelle sera ensuite présentée devant le Conseil général.

Forêts

Aucune coupe n'a été réalisée en 2024. Seuls des travaux d'entretien ont été effectués sur les jeunes arbres ainsi que sur ceux fragilisés, menaçant de tomber ou déjà tombés. Le martelage, sous la conduite du garde forestier, a eu lieu en décembre 2024 en vue de coupe à réaliser début 2025. Cette année, la zone à marteler s'est concentrée le long de la rive du Blacon.

Routes

Pour assurer la vérification et la finalisation de la légalisation des secteurs routiers à 30 km/h, un mandat avait été confié au Bureau Chevalier SA visant à déterminer dans quelle mesure la nouvelle directive cantonale concernant la mise en place des zones 30 et des zones de rencontre pourrait être appliquée à de nouvelles zones. Il s'avère cependant qu'il est particulièrement difficile d'établir des contacts avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes - DGMR et de faire progresser le dossier.

Place de jeux

Travaux courants d'entretien.

Espaces verts

Nouvelles plantations en remplacement de l'allée des cerisiers

Au terme de l'enquête publique pour la demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré, qui s'est déroulée du 1er au 31 mai 2024, aucune opposition n'a été formulée. L'abattage des arbres morts ou malades a eu lieu le 18 novembre 2024. Les paysagistes ont planté les Lilas d'Inde le 2 décembre dernier. Cette essence a été sélectionnée pour sa capacité à résister aux conditions climatiques actuelles, tout en embellissant l'entrée de la localité.



Plusieurs arbres bordant l'allée du cimetière présentaient également des signes de maladie. Leur remplacement a été réalisé parallèlement aux travaux de plantation de l'allée d'entrée du village.

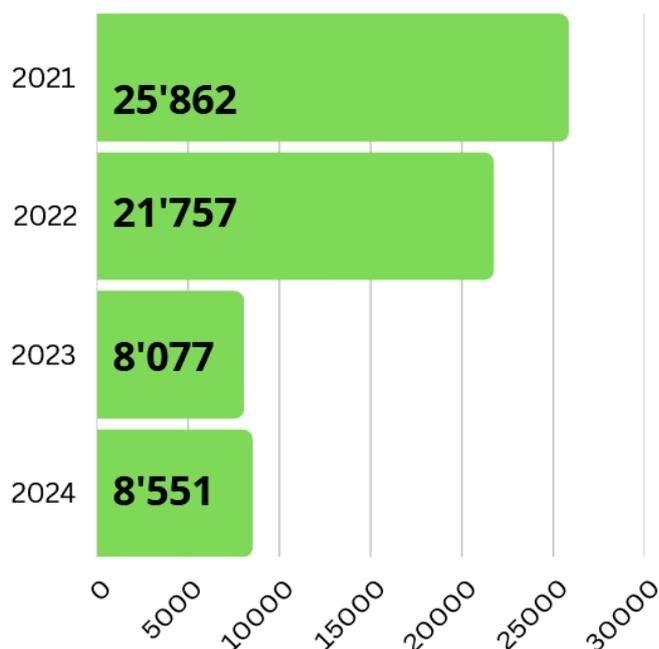
Eau – AIEB

Durant les mois d'été, la conduite du chemin du Moulin à la Route du Bon a été changée. Les travaux se sont déroulés sans heurts et mauvaises surprises.

Eclairage public

L'installation du nouvel éclairage public à technologie LED continue de générer des économies d'électricité.

Pour mémoire, une réduction de puissance de 70 % est appliquée durant les heures creuses de la nuit dans les rues du village, tandis qu'elle est limitée à 50 % le long de la RC 69, afin de respecter les normes en vigueur.



MBC - TPM - Transports publics morgiens

Ligne	Fréquentation 2023	Fréquentation 2024	Évolution
703	426 783	444 453	+4%

Fréquentation sur une année horaire

La fréquentation aux arrêts sur la commune de Lussy suit elle aussi l'augmentation des voyageuses et voyageurs avec +2,65% de voyageurs montés par rapport à 2023.

Arrêts	2023	2024	Évolution
Lussy, Village	32999	32 674	-0.98%
Lussy, Riettaz direction Lussy, Village	119	195	+63%
Lussy, Riettaz direction Morges	8324	9675	+16%

sur une année horaire

Sécurité publique

Sécurité civile - Protection civile - District de Morges

Extrait du rapport d'activités 2024

Le 25 juin, vers 19h30, la Syndique de Hautemorges sollicitait l'intervention de la Protection civile, car les archives communales, situées sur la commune d'Apples, étaient inondées suite à de violentes précipitations. L'officier de piquet a déclenché une alarme afin de faire entrer en service les spécialistes précités ainsi que des membres de la FIR. Ces derniers se sont déplacés afin d'effectuer du pompage et de sauver les documents les plus importants.

Une heure plus tard, une deuxième intervention nous a été attribuée pour appuyer les pompiers en ville de Morges, car la rivière du même nom avait débordé et de multiples sites étaient inondés au centre-ville. Le SDIS s'est vu attribuer plus de 200 interventions. Nous avons appuyé les pompiers en posant plusieurs tonnes de sacs de sable à la main afin de limiter au mieux les dégâts. Plus tard dans la nuit, nous avons également cuisiné pour nourrir plus de 100 intervenants. Finalement, une dernière mission nous a été attribuée et nous sommes intervenus pour une autre section du SDIS à St-Saphorin-sur-Morges dans la commune d'Echichens afin de leur livrer une génératrice et du matériel de pompage.

Au total, ce sont 29 miliciens et 4 professionnels qui ont été engagés de 19h30 jusqu'à 05h00 du matin pour remplir toutes ces missions. Il est également à relever que ce jour était précisément le tout premier service de permanence de notre nouveau Commandant de la FIR, le premier-lieutenant Romain Papaevanghelou. Il y a fort à parier que ce dernier va se rappeler de ce moment dans sa carrière de milicien.

Quelques chiffres annuels :

- Jours de service Bat. Morges : 2'858
- Jours de cours de répétition : 2'705
- Jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité) : 33
- Jours de service ISU (interventions en situation d'urgence) : 120

Effectif

- Effectif au 31.12.2024 : 388
- Effectif au 01.01.2025 : 361

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, notre contingent au 01.01.2025 sera de 361 astreints répartis selon cette composition :

- Officiers : 26
- Sous-officiers : 32
- Soldats : 303

Engagement en situation d'urgence

Pour résumer, nous avons eu 6 engagements : l'opération "Grand froid", l'intervention suite à une rupture de canalisation, les engagements en lien avec les inondations en juin et le délestage autoroutier en décembre

Point de Ressources d'Urgence - PRU

Le matériel, comprenant des panneaux et des oriflammes pour indiquer l'emplacement des points de ressources d'urgence (PRU), ainsi que les nouvelles radios, ont été livrés.

PRM - Police Région Morges

Extrait du rapport d'activités 2024

Portée par près de 100 collaborateurs, dont plus de la moitié œuvre jour et nuit, sept jours sur sept, PRM assure un large panel de missions et vit en interaction régulière avec la population. Cette dernière fait régulièrement part de ses expériences avec PRM à ses représentants politiques.

L'intensification des crises climatiques, marquée par une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, est presque devenue une normalité. Morges n'a pas pu ignorer ce constat. En effet, le 25 juin 2024, de violents orages ont frappé la ville, provoquant le débordement de sa rivière et inondant plusieurs zones du centre-ville. Des lieux tels que le Giratoire du Moulin, la Grand-Rue, le Parc de l'Indépendance et le Parc des sports ont été particulièrement touchés, avec des caves et des parkings souterrains submergés.

Les services de secours ont été fortement mobilisés pour gérer les nombreuses interventions. Le personnel PRM a rapidement instauré les mesures de sécurité nécessaires, en détournant la circulation et en interdisant l'accès à certains secteurs jugés dangereux. Parallèlement, les opérations de déblayage et de nettoyage ont été menées sans délai afin de rétablir la situation dans des conditions optimales. La réouverture de la ville à 05h00 est le résultat d'un succès de l'ensemble des partenaires aussi bien des feux bleus que de la commune et du canton.



Heureusement, aucun blessé n'a été déploré. Les opérations de nettoyage et de réparation se sont poursuivies dans les jours suivants pour rétablir la situation en ville. Il a été constaté une entraide précieuse de certains citoyens, lesquels ont contribué activement aux efforts collectifs.

Journée oser tous les métiers (JOM)

Cette journée a été organisée par la brigade PCP, en collaboration avec le SIS Morget ainsi que les ambulances Morges-Aubonne. À cette occasion, 13 enfants ont été accueillis. Trois ateliers ont été animés par chaque partenaire, permettant aux jeunes de s'immerger dans les spécificités de chaque profession. Une intervention simulée (malaise d'une personne) a été organisée, offrant ainsi aux enfants la possibilité de participer avec chaque corps de métiers.

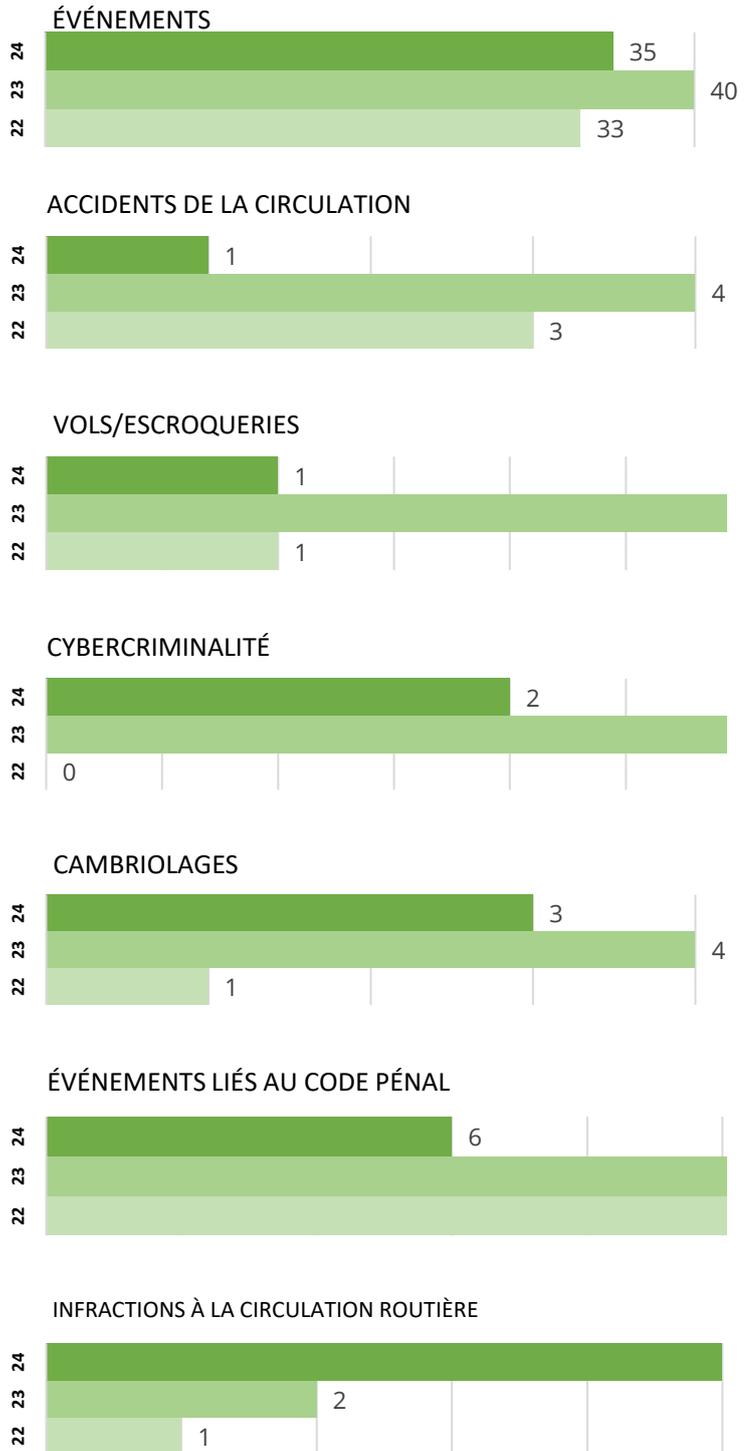


Conflits en milieu scolaire

Au cours de l'année 2024, la brigade PCP a été appelée à intervenir à 18 reprises pour des situations conflictuelles entre élèves. Ces situations sont signalées par la Direction scolaire, le corps enseignant ou les parents. Afin d'éviter une plainte pénale et de trouver une solution adéquate et rapide, une conciliation est proposée. Si celle-ci peut se dérouler en présence d'un membre de la Direction scolaire, elle est organisée par l'établissement scolaire, dans le cas contraire, elle se déroule dans les locaux PRM. À l'issue de cet entretien, les deux parties s'engagent à résoudre le conflit de manière constructive. Cette approche oblige les jeunes à s'impliquer activement et à assumer leurs responsabilités. Dans certains cas, les parents échangent leurs coordonnées pour prendre en charge le suivi de la situation.

Événements sur la Commune

Types d'événements	2022	2023	2024
Total	33	40	35
Accidents de la circulation	3	4	1
Avec dommages matériels	1	2	1
Avec blessé(s)	0	1	0
Avec fuite	2	1	0
Violences domestiques	0	1	0
Avec expulsion de l'auteur	0.0 %	100.0 %	0.0 %
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	2	0	0
Événements liés au Code Pénal	11	11	6
Dont vols/escroqueries	1	3	1
Dont cybercriminalité	0	3	2
Dont vols de véhicules	0	0	0
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	0
Dont cambriolages	1	4	3
Dont dommages à la propriété	0	1	0
Stupéfiants	0	1	0
Infractions à la circulation routière	1	2	5
Dont sur sollicitation	0	0	0
Dont ivresse au volant	1	1	1
Dont conduite sous stupéfiants	0	0	0
Individus perturbés	0	1	2
Litiges	1	1	1
Contrôles d'identités	1	0	1
Animaux	1	1	2



RADARS - Laser mobile

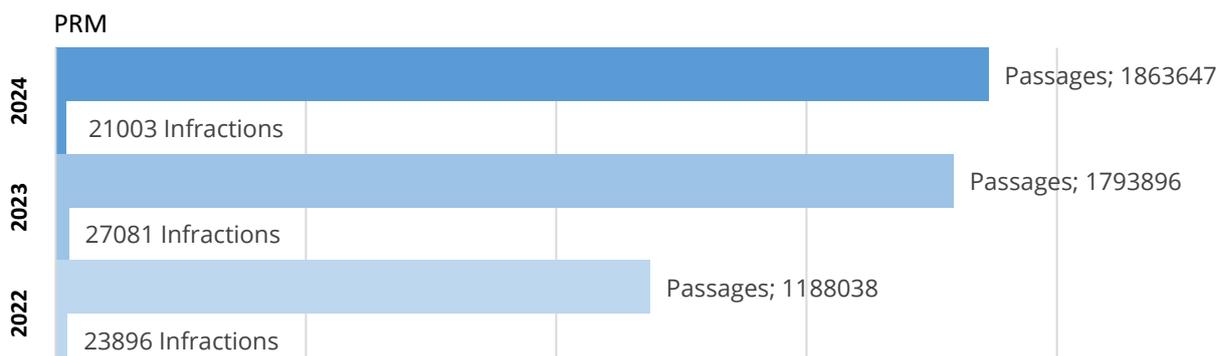
Au total, 212'194 passages de véhicules ont été contrôlés, avec un taux moyen d'infraction de 9,98%, en diminution par rapport à 2023 (10,91%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 265 conducteurs.



Commune	2024		
	Passages	Infractions	Ratio
PRM	212194	21184	9.98%
Morges	98772	11397	11.53%
Saint-Prex	53885	5454	10.12%
Tolochenaz	9947	481	4.83%
Lussy-sur-Morges	5600	762	13.60%
Buchillon	3528	142	4.02%
Préverenges	40462	2948	7.28%

Radar semi-stationnaire « girafe »

En 2024, 1'863647 véhicules ont été contrôlés, avec un taux d'infraction moyen situé à 1,12%, en légère baisse par rapport à 2023 (1,50%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 526 conducteurs (dépassements de la vitesse plus élevés). Deux cas via Sicura ont également été relevés.

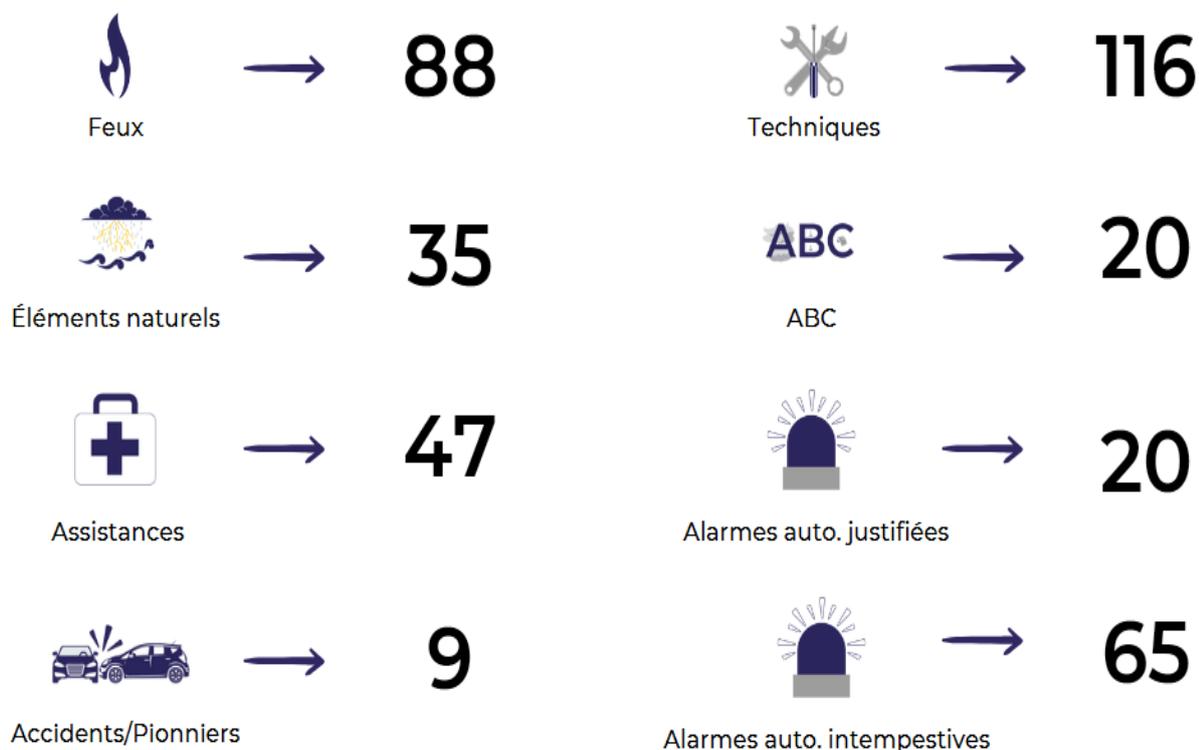


2024			
Commune	Passages	Infractions	Ratio
PRM	1863647	21003	1,12%
Morges	569351	7752	1,29%
Saint-Prex	458195	7401	1,61%
Tolochenaz	345280	1537	0,44%
Lussy-sur-Morges	84317	694	0,82%
Buchillon	116700	484	0,41%
Préverenges	289804	3135	1,08%

SIS Morget - Service Incendie et secours

Extrait du rapport d'activités 2024

. Interventions SIS Morget et comparatifs



Total : 400

L'année écoulée a été marquée par un événement exceptionnel, celui des inondations importantes qui ont frappé Morges et toute la région le 25 juin. Ces crues soudaines ont mis à l'épreuve les capacités d'intervention du SIS Morget, mobilisant les équipes durant plus de 28 heures pour protéger les biens et, surtout, assurer la sécurité des habitants. Grâce à la préparation, à l'entraînement rigoureux des équipes et à leur courage sur le terrain, ils ont pu limiter les dégâts et répondre efficacement à l'urgence.

Au-delà de cet événement marquant, les moyens techniques ont été renforcés et certains équipements modernisés. La formation continue des effectifs s'est poursuivie. Ces efforts visent à garantir une réponse toujours plus rapide, adaptée et efficace face aux défis de plus en plus complexes. Ces interventions ont également mis en lumière la force de la collaboration avec les autorités locales, les partenaires de la sécurité et, bien sûr, les citoyens qui ont fait preuve d'une solidarité exemplaire.

Affaires sociales

AIRADT - Association Réseau d'accueil Dame Tartine/Extrait préavis comptes 2024

Personnel et places d'accueil

Collectif

Préscolaire (46 semaines d'accueil par an) 8.45 EPT à Yens, 5.8 EPT à Lussy, 1.55 EPT de cheffes de site (0.95 à Yens et 0.60 à Lussy) et une intendante à 0.80 EPT, 2 apprenants à Yens de même que 2 personnes en formation en cours d'emploi à l'ESEDE et des stagiaires ESEDE sur des périodes de 2 à 3 mois.

- Places autorisées : préscolaire : 66 places
- Parascolaire (40 semaines d'accueil par an) : 7,41 EPT effectif à Yens et Denens et 1 EPT de cheffe de site
- Places autorisées : 123 places (87 Yens + 36 Denens)

Total EPT : 25

Direction et administration réseau : 1 EPT direction, 0.5 EPT assistante

Familial

3 AMF sur 38 semaines d'accueil avec des taux variant entre 10 % et 80 % et en moyenne 5 places chez chacune d'entre elles.

Nombre d'enfants accueillis (décembre 2024)

- Toutes structures confondues : 286 enfants.
- Préscolaire : 79 enfants (50 DTY et 29 DTL)
- Parascolaire : 180 enfants (131 UAPE Y et 49 UAPE D)
- AMF : 27 enfants.

Force est de constater que les familles de nos communes n'ont plus qu'un enfant en moyenne et qu'en conséquence les communes prennent en charge un grand nombre des rabais fratrie (72 familles bénéficient de rabais fratrie pour 2 enfants et 9 familles avec des rabais pour 3 enfants). Sur les 286 enfants, 30 % sont dans une famille de 2 ou 3 enfants.

Nombre d'enfants de 0-12 sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2024)

- Yens : 223 enfants de 0 à 12 ans
- Denens : 97 enfants de 0 à 12 ans
- Villars-sous-Yens : 84 enfants de 0 à 12 ans
- Lussy : 110 enfants de 0 à 12 ans

Total d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire AIRADT : 514 enfants. Ainsi : 56 % des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour.

Structures parascolaires et préscolaires :

Remplissage des structures parascolaires : (31.12.2024)

Prestations du matin : taux de remplissage 81 % Yens et 15 % Denens

- Yens 24 places offertes et 19,6 occupées
- Denens 12 places offertes et 1,8 places occupées

Prestation de midi : taux de remplissage : 88,8 % Yens et 84,4 % Denens

- Yens 87 places offertes et 77,25 occupées
- Denens 36 places offertes et 33,25 places occupées

Prestation de l'après-midi : taux de remplissage : 81,78 % Yens et 84,4 % Denens

- Yens 48 places offertes en moyenne et 39,25 places occupées en moyenne et mercredi après-midi 12 places occupées sur 24 offertes
- Denens 24 places offertes et 20,25 places occupées.

Prestation du mercredi : 45 % taux de remplissage

- Denens 12 places offertes le mercredi journée et 5 occupées
- Yens mercredi et vendredi 12 places offertes et 24 à midi et après-midi offertes et 12 occupées (50 % taux de remplissage).

A noter que dans les structures les mercredis de 08h30 à 11h30 il y a un enfant à Yens et aucun à Denens

Remplissage des structures préscolaires : (31.12.2024)

- Yens DT : 27,36 places occupées sur 34 places ouvertes
- Lussy DT : 14 places occupées sur 22 places ouvertes.

Piste d'explication : les enfants grandissent et passent dans les structures parascolaires qui se remplissent, mais notre effectif de jeunes enfants ne se renouvelle pas. Cela semble assez logique puisque les nouvelles zones à bâtir se font rares dans nos quatre communes.

Adhésion de St-Prex au sein de l'AIRADT

L'Association Scolaire Intercommunale de St-Prex et Environs (ASISE), qui regroupe St-Prex, Yens, Villars-sous-Yens, Lussy-sur-Morges et Denens, constitue un modèle éprouvé de collaboration entre deux grandes et trois petites communes de la région.

A l'instar de cette expérience, la Municipalité de St-Prex a sollicité le CODIR de l'AIRADT pour étudier la faisabilité de l'adhésion du Cerf-Volant et de l'AFJ au Réseau Dame Tartine.

Un premier projet sommaire a été présenté aux cinq Municipalités, qui ont été séduites par la pertinence du dossier et ont soutenu la poursuite conjointe des réflexions.

En janvier 2024, un comité de pilotage (COFIL) a été nommé et constitué. Le COFIL a dessiné les contours du projet. La direction politique de l'AIRADT serait assurée par les 5 communes déjà membres de l'ASISE, ce qui permettrait de renforcer la coordination entre les deux associations intercommunales et faciliterait l'accueil des enfants des communes regroupées au niveau du scolaire, ce qui n'est pas le cas auparavant. Le bassin de population des 5 communes (9'461 administrés) s'approcherait du seuil idéal recommandé à terme par la FAJE (10'000 habitants). La proximité des locaux d'accueil de jour et des infrastructures scolaires serait conforme aux exigences de la FAJE. La formation continue du personnel éducatif et la cohérence des programmes seraient harmonisées au profit des bénéficiaires (enfants et parents). La mutualisation du personnel offrirait plus de souplesse au fonctionnement de l'institution (mutations possibles, plans de carrière élargis, etc.).

Fort de ce constat, le COFIL a donc poursuivi son travail. Les Municipalités respectives avec la direction du réseau AIRADT ont étudié les grilles tarifaires et modifié les statuts afin de présenter le préavis No 04-2024, devant les Conseils généraux et communaux des Communes membres.

Le préavis ayant été adopté, la nouvelle structure verra le jour au 1^{er} janvier 2026.

ASISE - Association scolaire de Saint-Prex et environ

Extrait préavis comptes et gestion 2024

Au 1er octobre 2024, 1'100 élèves (2023 : 1'136) étaient scolarisés dans l'Établissement scolaire de Saint-Prex et environs. Cela représente 58 classes qui sont réparties sur 3 sites.

Avec l'aide d'une société spécialisée, un cahier des charges a été élaboré pour rédiger un appel d'offres concernant le mandat des transports scolaires, dans le cadre de la Loi sur les Marchés Publics. A l'issue de la procédure, la société des « Transports Romontois » a remporté l'adjudication, ayant obtenu la meilleure note, selon les critères fixés dans le cahier des charges.

Le conseil d'établissement s'est réuni deux fois les 24 avril et 9 octobre 2024. Le rôle des délégués des parents au sein du CET et de l'école a été discuté et redéfini.

Le 5 novembre 2024, une conférence a été organisée par les représentants des parents d'élèves à la salle du Vieux Moulin portant sur la prévention de l'épuisement parental, conférence animée par Madame Gaëlle Ducordeaux de l'association KERMA qui a ouvert ses portes en 2024 à Morges.

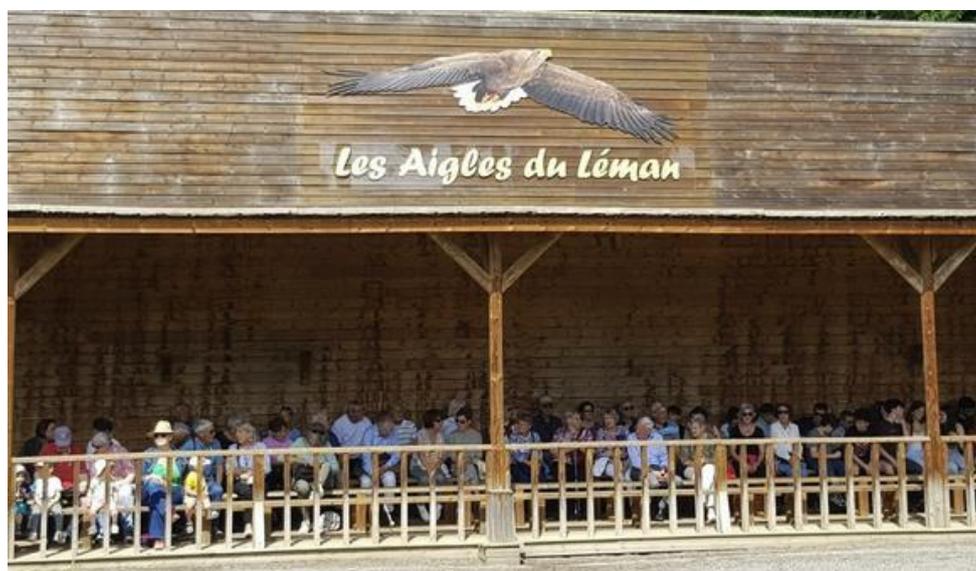
Lussy-Loisirs

La municipalité adresse ses sincères remerciements aux bénévoles de Lussy-Loisirs pour les rencontres enrichissantes qu'ils offrent chaque année à la collectivité. Le programme des activités, toujours de grande qualité, contribue à dynamiser et animer le village.

Deux nouveaux événements, l'un à caractère sportif, l'autre culturel, ont enrichi l'agenda communal en 2024, tous deux soutenus par la commune. Le 6 octobre s'est tenue la première édition de la "**Lussy-Run**", une course conviviale et familiale organisée par Mme Ellen Sprunger, qui a rassemblé environ 250 participants. La Galerie éphémère "**Mirage réel**", installée à la Déserte 4, a quant à elle accueilli plus de 100 artistes lors de son exposition les 29, 30 novembre, ainsi que les 1er, 6, 7 et 8 décembre.

Course des aînés – le 6 juin

Les participants ont pris le car direction Sciez, où ils ont visité le Parc des Aigles du Léman et assisté au spectacle "Les seigneurs des Cieux". Après un déjeuner à Yvoire, ils ont profité d'un temps libre avant de traverser le Léman en bateau, pour revenir à Morges.



Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

De nombreux dossiers ont été traités au long de l'année 2024. Certains ont vu leur aboutissement et d'autres vont encore nécessiter diverses études ou travaux avant de se concrétiser par un préavis devant le Conseil Général.

Quelques dossiers en particulier peuvent retenir l'attention et sont résumés ci-après :

1. Aboutissement du Plan d'Affectation Communal (PA-Com)

Le Plan d'Affectation Communal (PA-Com) est désormais entré en vigueur, permettant aux propriétaires ayant des projets en attente de les (re)lancer. Cette étape est significative elle donne le cadre du développement territorial de la commune pour les 15 ou 20 prochaines années. La zone artisanale En Blacon fait exception, car le processus de révision n'a débuté qu'à la fin de l'année 2024.

2. Remise à Niveau du Réseau d'Eau Claire et des Eaux Usées

Un travail conséquent de remise à niveau du réseau d'eau claire et des eaux usées est en cours. La commune gère plus de 13 kilomètres de collecteurs, dont les deux tiers ont plus de 40 ans, certaines sections dépassant même les 50 ans. Un état des lieux préalable s'impose pour planifier les travaux nécessaires dans les années à venir. Ce projet, initié en 2023 et poursuivi en 2024, est crucial pour des raisons de salubrité et de protection de l'environnement. Parallèlement, des études sont en cours pour la transformation future de la Station d'Épuration (STEP), avec des préavis prévus d'ici la fin de la législature (mi-2026).

3. Collaborations Intercommunales

Les collaborations intercommunales continuent de porter leurs fruits, notamment dans les domaines de la voirie, de la déchèterie, de la station d'épuration, des garderies, des écoles, ainsi que dans tout ce qui concerne la sécurité : police, pompiers, et sécurité civile. Dans leur ensemble, toutes ces collaborations avec les communes voisines fonctionnent à satisfaction. Ces partenariats renforcent l'efficacité et la cohésion des actions communales.

4. Accueil pré et parascolaire

Le réseau d'accueil AIRADT pour la petite enfance et le parascolaire est piloté par l'association intercommunale du même nom. La commune de St-Prex ayant décidé de quitter le réseau dont elle fait partie actuellement, elle rejoindra notre réseau dès le début 2026, doublant le nombre d'enfants à accueillir. Pour cela, les statuts de l'association ont dû être modifiés. Le Conseil Intercommunal, puis le Conseil Général, ont formellement validé ces nouveaux statuts et l'adhésion de St-Prex.

5. Situation Financière

Les finances présentent un déficit inférieur à celui budgété, mais similaire à celui de 2023 si l'on exclut un prélèvement sur le fonds de réserve. La situation financière, bien que nécessitant une surveillance, n'est pas alarmante à ce stade. En effet, la commune ne présente aucune dette, dispose de liquidités importantes, et en 2025 la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), devrait nous être favorable. Ces éléments permettent de maintenir le taux d'imposition à 61,5% et de rester confiant pour notre capacité à investir pour les projets à venir.

Le Conseil général de Lussy-sur-Morges,

- conformément à l'article 88 du Règlement du Conseil général
- vu le rapport de gestion 2024 présenté par la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'approuver la gestion communale 2024

Au nom de la municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire

F. Geoffroy

M. Vesin